Compte rendu du Conseil municipal du 30 mars 2022

Date de convocation : 23 mars 2022
Etaient présents : P. Métral ; B. Barbier ; JP Sénéclauze ; N. Béal ; M. N Caradot ; C. Boizot ; M. Fouché ; P. Saulnier ; F. Gayelen ; V. Richard ; R. Grenier ; G. Cristofoli ; Y. Jardin.
Absents excusés : JM. Bourguignon ; C. Goirand ; M. Charbonnel ; C. Rivoire ; JB Perret ; Y. Champin-Hugny ; K. Tardy.
Pouvoirs : J.M. Bourguignon à P. Métral ; C. Goirand à G. Cristofoli ; M. Charbonnel à Y.Jardin ; JB.Perret à B.Barbier ; C.Rivoire à M.Fouché ; K.Tardy à R.Grenier.

1/Approbation du compte rendu du 23 février 2022 :

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation des comptes de gestion 2021 de la commune, de l'assainissement et de la MSP :

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats , les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif , l'état du passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes, le Conseil municipal :
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

-Déclare que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

3/ Approbation du compte administratif 2021 de la commune :

Monsieur le Maire cède la présidence à la 1ere adjointe pour l'approbation du compte administratif 2021, et quitte la salle du conseil municipal. Madame Brigitte Barbier, 1ére adjointe, présente le compte administratif de la commune, article par article.
Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2021 avec 15 voix pour et 1 abstention.
Arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes :	2 390 084.75 €	Dépenses :	1 924 477.48 €
Excédent de l'exercice :	465 607.27 €	Excédent de l'exercice antérieur :	0 €
Excédent de clôture :	465 607.27 €		

Section d'investissement :

Recettes :	1 440 778.89 €	Dépenses :	1 435 157.58 €
Excédent de l'exercice :	5 621.31 €	Déficit de l'exercice antérieur :	127 490.31 €
Déficit de clôture :	121 869.00 €		

Ce compte administratif a été visé par notre trésorier qui en a approuvé les comptes et les résultats au vu du compte de gestion 2021.

4/ Vote du taux des taxes locales :

Monsieur le Maire présente dans les recettes de fonctionnement du budget 2022 de la commune le produit fiscal résultant du taux actuel des taxes locales : taxe sur le foncier bâti et non bâti.
Il propose de ne pas modifier le montant de ces taux pour 2022, compte tenu de l'augmentation de la valeur des bases locatives.

Les taux des taxes locales pour l'année 2022 seront de :
-29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.
-56.01 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **Approuve** ces taux pour l'année 2022.
- **Transmet** cette délibération en préfecture pour une communication aux services fiscaux.

5/ Vote du budget primitif 2022 de la commune :

Monsieur le Maire présente en détail, article par article, le budget primitif de la commune pour 2022 préparé par la commission Finances.
Monsieur le Maire propose le budget suivant :

Fonctionnement :

Dépenses	2 181 297.24 €
Recettes	2 181 297.24 €

Investissement :

Dépenses	1 181 176.09 € dont	255 654.91 € de restes à réaliser 2021.
Recettes	1 181 176.09 € dont	55 569.88 € de restes à réaliser 2021.

Le budget primitif 2022 ainsi présenté est voté avec 17, voix pour et 2 abstentions.

6/ Approbation du compte administratif 2021 de l'assainissement :

Monsieur le Maire cède la présidence à la 1ere adjointe pour l'approbation du compte administratif 2021, et quitte la salle du conseil municipal. Madame Brigitte Barbier, 1ére adjointe, présente le compte administratif de l'assainissement, article par article.
Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2021 à l'unanimité.
Arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes :	300 150.53 €	Dépenses :	501 087.64 €
Déficit de l'exercice :	200 937.11 €	Excédent de l'exercice antérieur :	290 660.69 €
Excédent de clôture :	89 723.68 €		

Section d'investissement :

Recettes :	240 908.98 €	Dépenses :	233 391.89 €
Excédent de l'exercice :	7 517.09 €	Excédent de l'exercice antérieur :	574 132.15 €
Excédent de clôture :	581 649.24 €		

Ce compte administratif a été visé par notre trésorier qui en a approuvé les comptes et les résultats au vu du compte de gestion 2021.

7/ Vote du budget primitif 2022 de l'assainissement :

Monsieur le Maire présente en détail, article par article, le budget primitif de l'assainissement pour 2022 préparé par la commission Finances.
Monsieur le Maire propose le budget suivant :

Fonctionnement :

Dépenses	364 200.93 €
Recettes	364 200.93 €

Investissement :

Dépenses	852 427.35 € dont	0 € de restes à réaliser 2021.
Recettes	852 427.35 € dont	0 € de restes à réaliser 2021.

Le budget primitif 2022 ainsi présenté est voté à l'unanimité.

8/ Approbation du compte administratif 2021 de la MSP :

Monsieur le Maire cède la présidence à la 1ere adjointe pour l'approbation du compte administratif 2021, et quitte la salle du conseil municipal. Madame Brigitte Barbier, 1ére adjointe, présente le compte administratif de la MSP article par article.
Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2021 à l'unanimité.
Arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes :	38 214.85 €	Dépenses :	4 492.90 €
Excédent de l'exercice :	33 721.95 €	Déficit de l'exercice antérieur :	13 189.08 €
Excédent de clôture :	20 532.87 €		

Section d'investissement :

Recettes :	430 886.89 €	Dépenses :	96 568.71 €
Excédent de l'exercice :	334 317.68 €	Déficit de l'exercice antérieur :	371 120.90 €
Déficit de clôture :	36 803.22 €		

Ce compte administratif a été visé par notre trésorier qui en a approuvé les comptes et les résultats au vu du compte de gestion 2021.

9/ Vote du budget primitif 2022 de la maison de santé :

Monsieur le Maire présente en détail, article par article, le budget primitif de la MSP pour 2022 préparé par la commission Finances.
Monsieur le Maire propose le budget suivant :

Fonctionnement :

Dépenses	35 260.00 €	
Recettes	35 260.00 €	

Investissement :

Dépenses	51 432.87 € dont	0 € de restes à réaliser 2021.
Recettes	51 432.87 € dont	0 € de restes à réaliser 2021.

Le budget primitif 2022 ainsi présenté est voté à l'unanimité.

10/ Approbation du bail avec l'association France Alzheimer :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser un bail de l'ancienne salle du restaurant de la résidence du Clos de la Cholle, sis Grande rue à Chavanay, d'une superficie de 65 m², avec l'association France Alzheimer.
Monsieur le Maire propose de conclure ce bail pour une durée de 9 ans, à compter du 1er avril 2022, jusqu'au 31 mars 2031.
Cette salle restera réservée au club des Lônes tous les lundis pour leurs activités.
Le loyer proposé est de 300 € par mois. Ce loyer sera payable chaque mois, avant le premier du mois en cours. Le montant des charges est fixé à 100 € par mois
Ce loyer sera augmenté chaque année à la date du 1er avril en proportion de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE et connu à la date du 1er avril (indice de référence : 3ème trimestre 2021 : 1886).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **Autorise** le maire à signer un bail avec l'association France Alzheimer pour une durée de 9 ans, du 1er avril 2022 au 31 mars 2031.
- **Accepte** de porter le montant mensuel du loyer à 300 € et des charges à 100 €, et que l'augmentation du loyer soit indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction selon les modalités décrites ci-dessus.
- **Accepte** le paiement mensuel du loyer et des charges avant le premier du mois en cours.

11/Point sur les commissions :

Commission finances : Vice-présidente : Monique Fouché :
Une réunion se tiendra en mairie avec la SPL et des parents d'élèves à propos des repas de la cantine.

Commission urbanisme, réseaux, voirie : Vice-président : Jean-Paul Sénéclauze :
Voirie de l'impasse de Peyrolland : elle sera réalisée cette semaine.
Station d'épuration Rhône-Gier :la DREAL demande la réalisation d'une étude d'impact qui sera le nouveau schéma directeur de nos réseaux d'assainissement.
OAP du Chirat : une réunion a eu lieu sur la réalisation de cette zone d'habitat et du rond-point sur la RD1086 avec le département. Une nouvelle réunion se déroulera au mois de juin.
Salle événementielle : l'OGEC a donné son accord pour un échange de terrain avec la commune.

Commission information, communication : Vice-Présidente Brigitte Barbier :
Cheminement piéton au centre bourg : la région nous subventionne à hauteur de 50%.
Service civique : notre demande d'agrément est en cours.
Concours mon beau village : la commune est inscrite et les votes sont ouverts sur ce site internet
Rendez-vous de mon parc : le programme est bientôt finalisé.

Commission sociale : Vice- Présidente : Christiane Goirand :
Madame Marie-Noelle Caradot indique que des recherches de terrains/bâtiments pour l'installation d'une nouvelle micro-crèche sont en cours.

Commission bâtiments communaux : Vice-Président : Yannick Jardin :
Nouvelle garderie : les travaux prennent du retard suite à un problème lié aux sols. Le budget est tenu.

Prochain conseil municipal :

Le mercredi 27 avril à 20h.

La séance est levée à 23h00.